

COMMUNE DE COURTONNE LA MEURDRAC

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 30 mars 2018

Etaients Présents : Mmes et Mrs, BOISNARD Eric, BRAEM Hubert, ERNAULT Jean-Charles, GATINET Thierry, LEROY Nathalie, MAILLET Nadine, PRIGENT Stéphanie, SANSON Didier, THEBAULT Nadine, WIECKIEWICZ Laurent

Absents excusés : AUZOUX Odile (donnant pouvoir à Eric Boisnard), GABY Sophie, SIROT Claire (donnant pouvoir à Jean-Charles Ernault), MULLER Frédéric (donnant pouvoir à Didier Sanson)

Madame Thébault a été nommée secrétaire de séance.

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 février et 15 mars 2018.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/Compte rendu des décisions et des actions du maire

-approbation du conseil municipal pour le retrait des points 9 et 11 de l'ordre du jour.

-prochain conseil municipal : 18 mai 2018.

-suppression de la tonte du terrain de football par un prestataire. Broyage fait par l'employé municipal.

-demande d'utiliser le terrain de football et les vestiaires par le club de foot de Moyaux. Voir si les matchs ne gêneront pas les personnes utilisant l'air de camping cars. Réunion en septembre 2018 avec le club et la municipalité pour discuter des modalités.

-la compétence tourisme étant transférée à la communauté d'agglomération Lisieux Normandie. La CALN prendra à sa charge l'ensemble des frais à venir (cloture, finitions, panneaux, poubelles) ainsi que l'inauguration prévue courant mai-juin.

3/Signature de la Charte Zéro Phyto :

Monsieur le Maire rappelle que lors du débat des orientations budgétaires, le conseil municipal a décidé de passer au zéro phyto dès la prochaine saison. Ce passage implique l'acquisition de matériels dont l'achat peut être subventionné à 50% si le conseil municipal signe une charte d'engagement L'association la Fredon est un des partenaires avec lequel nous pouvons signer la charte. Cette signature implique des coûts avec 2 possibilités :

1/avec accompagnement à l'arrêt des produits phytosanitaires :2380€ subventionnés à 50% soit une dépense de 1190€

2/ sans accompagnement :476€ subventionnés à 50% soit une dépense de 238€.

La commission des finances réunie le 22 mars 2018, propose la seconde possibilité.

le conseil municipal :

- Décide de passer au "Zéro phyto" à compter du 01/04/2018 en n'utilisant plus ou ne faisant plus utiliser de produits phytosanitaires pour entretenir les espaces communaux,
- Autorise monsieur le maire à signer La Charte de niveau 3 "ne plus traiter" avec l'association Le Fredon,
- Décide d'opter pour la formule sans accompagnement du Fredon pour une dépense de 476€ subventionnée à 50%.

4/ détermination des subventions aux associations

APE : 300€

refuge Animal Augeron : 626.40€

SLC : 300€

DO RE MI : 800€

karaté Glos-Courtonne : 600€

coopérative scolaire : 2400€

ADMR : 100€

Fines Raquettes : 900€

Demain... Autrement : 300€

subventions exceptionnelles : La dame blanche : 139.20€ et SLC : 1350€

5/ vote des taux de contributions directes

le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des contributions directes

-Décide de voter les taux comme suit :

	Base d'imposition prévisionnelles 2018	Taux votés	Produit fiscal
Taxe d'habitation	652 700	10.08%	65 792
Taxe foncière bâti	365 100	22.84%	83 389
Taxe foncière non bâti	93 400	35.06%	32 746
TOTAL			181 927

6/Vote du budget principal 2018

Le conseil municipal

- Adopte, le budget primitif 2018 proposé par monsieur le maire, par nature et par chapitre, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 476 795,85€

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes : 276 342,33€

7/Point Multi Services

toujours en attente des fonds leaders.

8/ Compte rendu EPCI

syndicat La prébende et SITE : la mairie a pris contact avec les 2 syndicats pour informer des futurs travaux d'aménagement du bourg et de l'étude qui va être réalisée

CCAS : la gym adaptée du mercredi matin va être reconduite pour la rentrée prochaine..

9/ subvention APCR (délibération retirée)

10/ subvention Agence de l'eau pour achat de matériel zéro phyto

Suite à la signature de la Charte Zéro Phyto avec l'association Le Fredon (délibération n°12/2018) le conseil municipal sollicite l'Agence de l'Eau pour l'achat de matériels Zéro Phyto, subventionné de 25 à 50%

Le cout total du matériel et achats de plantes s'élève à 5 777.90€ HT

Le conseil municipal

- Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'année 2018 pour l'achat de matériel Zéro Phyto pour une estimation de 5 777.90€ HT,

- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus,

- Inscrit cette dépense au budget principal 2018.

11/ creation d'une régie pour aire de camping car (délibération retirée)

12/questions diverses

-taillage des haies : pas avant le 1^{er} aout pour préserver la nidification. Cela concerne les agriculteurs et les communes.

-feu d'artifice : le samedi 14 juillet 2018

renaturation bis : pas de nouvelle.